Lundi 22 octobre 2012 - L'Union Nationale des Associations d'Infirmiers de Bloc O
pératoire
D
iplômés d'Etat (UNAIBODE) et l'A
ssociation des
E
nseignants des
Ecoles d'I
nfirmiers de
B
loc
O
pératoire
(AEEIBO) n'ont toujours pas reçu la moindre réponse des pouvoirs publics à leur demande de
renforcement
,
en urgence
,
de la
qualité
et de la
sécurité
dans les
blocs
opératoires
. Reçus il y a plus d'un mois
,
au Ministère des affaires sociales et de la santé
,
les associations
avaient demandé la reconnaissance
de leur métier par
la

modification
de l'
article
R.4311-11
du
Code
de la
Santé
Publique
qui
précise
ra la nature
des
actes
exercés
« prioritairement » par les
IBODE
, afin de leur reconnaître la
«
p
ratique exclusive
d'actes
prescriptibles
par le
chirurgien
»
.

Parce qu'il y a une mutation sans précédent, parce que la sécurité à l'hôpital et au bloc opératoire en particulier , constitue une responsabilité régalienne
de l'
E

tat, les
«
Ibode
»
, clé de voute de la sécurité de l'opéré, demande
nt
l'engageme
nt d'une politique volontariste.

Ces textes sont prêts depuis des mois, voire des années. L'infirmier spécialisé au bloc opératoire est un pilier de l'équipe chirurgicale
l
ors des opérations et de leur préparation
. Laisser aujourd'hui des
p
rofessionnels dans le flou le plus total quant aux actes qu'ils sont autorisés à faire, voire laisser des hôpitaux et cliniques les remplacer par des personnels non diplômés met tout simplement la vie des opérés en danger.

Dans le cadre de leurs nombreuses réunions et travaux avec le ministère (depuis 2006) ,
les Ibode ont démontré la spécificité de leur
métier
et la nécessité de faire reconnai
tre des
actes qui leur seraient réservés au regard de leurs responsabilités et de leur autonomie d'action dans la gestion des risques au bloc opératoire.

L'Unaibode et l'Aeeibo demandent en urgence la modification de l'article R.4311-11 du Code de la Santé Publique
avec une formulation qui place la sécurité de l'opéré comme axe prioritaire.

*****

L'Unaibode est l'association qui regroupe les associations d'infirmiers de bloc opératoire et défend la qualification des quelques 6.000 IBODE
qui exercent en France dans le secteur public et le secteur privé.

Sans eux, il ne peut y avoir de fonctionnement sécuritaire des blocs opératoires.